

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/06/2026 - 14074 - 2010 B 01651 - 522 189 356 - A.B.S.V. CONSEILS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

certifié conforme à l'original

Pensy

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M LARI LAURENT
53 TER RN 96
13112 LA DESTROUSSE
FRANCE

N° d'adhérent : 20132030018383

Pour le compte de :
SARL A.B.S.V. CONSEILS
129 IMPASSE CANTO GRILLET
13112 LA DESTROUSSE

N° SIREN : 522 189 356
Régime d'imposition : RSI
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom
de voie **129 IMPASSE CANTOT GRILLET**

Code postal **13112**

Ville **LA DESTROUSSE**

B - ACTIVITÉS

COURTIERS EN ASSURANCE

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique
ou titre **SARLU**

Nom et prénom ou
dénomination **2 L GESTION MANAGEMENT**

Numéro, type et
nom de voie **66 CHEMIN RATON**

Code postal **13390**

Ville **AURIOL**

N° téléphone **0650717865**

Pays **FRANCE**

Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	229	229
Créances autres (3)	5 620	5 620
Disponibilités	22 862	22 862
TOTAL II	28 711	28 711
TOTAL GENERAL (I + II)	28 711	28 711

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel	-3 600
Report à nouveau	10 803
Résultat de l'exercice	2 185
TOTAL I	9 388

3 - Dettes (4)

Emprunts et dettes assimilées	17 672
Autres dettes	1 651
TOTAL III	19 323
TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 711

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	23 945	23 945
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				23 945
Autres charges externes				20 538
Impôts, taxes et versements assimilés				1 222
dont TP/CFE, CVAE			1 222	
Total des charges d'exploitation (II)				21 760
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				2 185
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				2 185

B - RÉSULTAT FISCAL

	2 185
	2 185
	2 185

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	23 945
TOTAL 1	23 945

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	21 760
TOTAL 2	21 760

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	45 705
---	---------------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	36
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	36

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

3	Code Postal	Commune	10
	Pays	France	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

	Titre	MME		
	Nom et prénom	DENIAUD SANDRINE	Nom d'usage	CAPET
	Nombre de parts ou d'actions	18	Pourcentage de détention	50,00%
1	Date de naissance	23/06/1968	Pays de naissance	PARIS
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie	5 RUE BATISTE LULLY		
	Code postal	33700	Ville	MERIGNAC
	Pays	FRANCE		
	Titre	M		
	Nom et prénom	DENIAUD DANIEL	Nom d'usage	
	Nombre de parts ou d'actions	18	Pourcentage de détention	50,00%
2	Date de naissance	05/08/1947	Pays de naissance	BRY SUR MARNE
	Numéro, type et nom de voie	129 IMPASSE CANTOT GRILLET		
	Code postal	13112	Ville	LA DESTROUSSE

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 129 IMPASSE CANTO GRILLET
13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31/12/2025**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le **31/12/2025** :

DS

DD

- Le total des produits d'exploitation hors taxes s'est élevé à 23 945 euros contre 27 030 euros pour l'exercice précédent
- Le montant des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à euros 21 760 contre 25 039 euros pour l'exercice précédent
- Les produits exceptionnels de l'exercice se sont élevés à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation ressort à **2 185 euros**.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat courant de l'exercice ressort à **2 185 euros**

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Origine

Résultat de l'exercice		2 185 euros
Au report à nouveau	2 185 euros	
A la Réserve légale	0 euros	
Dividendes :	0 euros	
Report à nouveau	0 euros	
Solde au report à nouveau	0 euros	
Totaux	2 185 euros	2 185 euros

DS DD

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

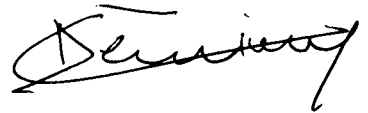
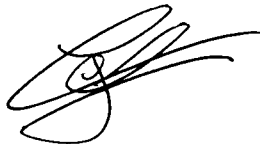
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à PEYPIN, le 15 juin 2026

LA GERANCE



DS DD

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 129 IMPASSE CANTO GRILLET
13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, et le trente juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame DENIAUD Sandrine, propriétaire de neufs parts

ci.....9 parts

- Monsieur DENIAUD Daniel, propriétaire de neufs parts

ci.....9 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DENIAUD Daniel préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ; le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

DS DD

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2025** lesquels font apparaître un résultat de l'exercice bénéficiaire de **2 185 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS DD

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **2 185 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	2 185 euros
------------------------	--------------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	2 185 euros
A la Réserve légale	0.00 euros
Distribution	0,00 euros
Solde au report à nouveau	0.00 euros

Totaux	2 185 euros	2 185 euros
---------------	--------------------	--------------------

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

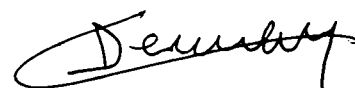
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.



DS

DD